



*L'Union des
producteurs
agricoles*

**Fédération de l'UPA
du Bas-Saint-Laurent**

239 P NP DM8

Projet de construction d'une autoroute dans
l'axe de la route 185 entre Rivière-du-Loup
et la frontière du Nouveau-Brunswick, tronçon
Cabano–Nouveau-Brunswick
Cabano–Nouveau-Brunswick 6211-06-

**Mémoire présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
par la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent
et son syndicat affilié,
le Syndicat de l'UPA Portage-des-Montagnes**

**portant sur la construction d'une autoroute
dans l'axe de la route 185
entre Rivière-du-Loup et le Nouveau-Brunswick
- Tronçon Cabano / Nouveau-Brunswick -**

Novembre 2006

L'UPA du Bas-Saint-Laurent

La Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent regroupe 23 syndicats et organismes affiliés qui défendent les intérêts économiques et sociaux de 2501 producteurs et productrices agricoles.

Le Syndicat de l'UPA Portage-des-Montagnes, qui couvre le territoire visé par les audiences, compte pour sa part 165 producteurs et productrices.

L'agriculture au Bas-Saint-Laurent

Les 396 entreprises du Témiscouata génèrent des recettes annuelles de plus de 42 M\$. La majorité des sols agricoles sont des loams de classe 2 et 3 de l'inventaire des terres du Canada et offrent de bonnes possibilités agricoles.

Les vallées où se trouvent les municipalités de Cabano, Notre-Dame-du-Lac et Dégelis bénéficient d'un microclimat plus doux que celui des montagnes. Les précipitations sont suffisamment abondantes (900-1000 millimètres/an) et la saison de végétation suffisamment longue (166-173 jours) pour obtenir de bons rendements. (Données extraites du Portrait agroalimentaire de la MRC du Témiscouata, MAPAQ - Direction régionale Bas-Saint-Laurent).

À Cabano, on retrouve 4 entreprises agricoles, alors qu'à Notre-Dame-du-Lac et Dégelis on en dénombre respectivement 26 et 23.

Approche du ministère des Transports à l'égard de l'agriculture

Procéder à des travaux de l'envergure de ceux faisant l'objet des audiences, en milieu habité et exploité, entraîne des impacts importants.

Le ministère des Transports et son mandataire ont eu la sagesse d'informer et de consulter les producteurs agricoles tout au long du projet. Nous avons d'ailleurs été contents d'entendre de la bouche du directeur régional du ministère des Transports que les impacts négatifs sur l'agriculture devaient être la première priorité à l'extérieur des noyaux urbains.



Nous comptons sur cette ouverture d'esprit pour tenir compte des demandes d'optimisation que nous vous présenterons plus loin.

Impacts du projet sur l'agriculture

Impact positif

Malgré les dérangements qu'il entraîne, ce projet aura l'avantage d'augmenter de façon significative la sécurité pour les producteurs, leur famille et leurs employés qui avaient à traverser ou à circuler sur la route 185 avec des machines aratoires.

Impacts négatifs

La relocalisation d'une entreprise :

À la sortie de Cabano, les bâtiments d'une entreprise devront être relocalisés pour faire place à la route. Il s'agit là d'un impact majeur, heureusement que l'exploitant ne songeait pas à la retraite parce que nous aurions perdu une ferme de plus dans une MRC qui n'a plus les moyens d'en perdre. Une autre entreprise verra de près la route, puisque la résidence familiale se retrouvera à moins de 100 pieds de la route de desserte (148, route 185, Notre-Dame-du-Lac).

La perte de terres agricoles :

L'emprise et les voies de desserte de la 85 rendront inexploitable 139 hectares de terres agricoles. La possibilité de remplacer ces superficies par d'autres devient problématique puisque le milieu visé est très dynamique sur le plan agricole, donc plutôt acheteur que vendeur de terres. De plus, défricher de nouvelles terres ou en acquérir plus au sud n'est pas gage de succès.

Les pertes de temps et d'argent :

Rouler sur une voie de desserte, emprunter une traverse agricole et de l'autre côté revenir sur ses pas consomment temps et argent (carburant, usure de machinerie, salaire horaire). Cela est bénin quand on le fait une fois, mais en saison de récolte ou d'épandage alors que le va-et-vient entre la ferme et les champs est constant, cela peut devenir fastidieux et coûteux.

Optimisation du tracé

À l'ouest de Dégelis, entre les kilomètres 19 et 17 si le tracé était redressé vers le nord, cela permettrait de préserver environ 4,6 hectares de champs en culture (Fermes Leclerc, Picard et Malenfant) tout en améliorant la configuration du tracé.

Au kilomètre 33, si on déplaçait le tracé légèrement vers le sud, cela éloignerait de la route la maison de Ferme Prépierre dont on a fait mention plus tôt, qui autrement se retrouverait à moins de 30 pieds de la route. Du côté sud, le tracé longerait en quelque sorte le ruisseau sur une superficie agricole (moins de 1 hectare) qui présente peu d'intérêt de toute façon pour l'agriculture si elle est coincée entre le ruisseau et l'autoroute.

Amélioration de l'emplacement des traverses agricoles

Pour éviter que des superficies agricoles importantes ne soient perdues, des traverses agricoles ont été prévues. Il est primordial qu'elles apparaissent au tracé final qui sera retenu. Malgré les inconvénients qu'elles peuvent engendrer qu'on décrira plus loin, elles sont essentielles à la survie des entreprises concernées.

La première traverse à l'ouest de Notre-Dame-du-Lac pourrait être ramenée vers la ville jusqu'au chemin de ferme vis-à-vis le kilomètre 31, cela réduirait considérablement le temps de déplacement de l'entreprise localisée au sud du tracé et qui cultive au nord.

Pour faciliter l'accès au sud de la route des entreprises localisées au nord, il faudrait déplacer la traverse actuellement localisée au kilomètre 33 dans l'axe de la route Lizotte. Encore là, cela réduirait considérablement le temps de déplacement. Cette modification de l'emplacement de la traverse faciliterait l'accès à leurs terres à 3 entreprises qui auront à l'employer très fréquemment. Ferme Prépierre compte 93 hectares de terre au sud de l'autoroute, Ferme Leclerc 54 hectares et Ferme Miclerc 110 hectares de terre en culture ou boisée.

Pour illustrer la nature des inconvénients découlant de l'utilisation des traverses, mentionnons à titre d'exemple que Ferme Miclerc, pour exploiter ses terres de l'autre côté de l'autoroute, fait dans une année environ 460 voyages pour les épandages divers (engrais de ferme, engrais minéraux, épandage de pesticides) et autant de voyages pour les récoltes. On comprendra qu'avec un tel va-et-vient (1840 déplacements au total), il est important que les traverses soient les plus près possible et les plus fonctionnelles possible.

Pour la rendre encore plus fonctionnelle, la traverse prévue à la sortie de Cabano devrait être déplacée à peu près dans l'axe du chemin de ferme localisé approximativement à 150 mètres à l'est du kilomètre 36.

Pour compenser les coûts additionnels découlant de l'utilisation de dessertes et de traverses agricoles (carburant, usure, temps, équipements mieux adaptés), nous comptons sur les mesures d'indemnisation du ministère des Transports.

Poste de pesée du ministère des Transports

L'emplacement du poste de pesée qu'entend installer le ministère à la sortie est de Cabano n'a jamais fait l'objet d'une entente entre les parties. À nos yeux, il entraîne des inconvénients agricoles et de cohabitation importants et devrait être relocalisé.

Le poste pourrait être implanté au nord du chemin à la sortie est de Cabano, sur le lot 2626 187, les camions arrivant par la route 232 à proximité pourraient être rabattus par les contrôleurs routiers au besoin. Le poste pourrait aussi être localisé toujours du côté nord à l'entrée ouest de Cabano, à proximité de la jonction avec la route 232. Encore là, les contrôleurs pourraient ramener les récalcitrants arrivant par la 232 à l'autre entrée de la ville.

Comme l'indiquent les documents du promoteur, il s'agit du seul poste à installer entre le Nouveau-Brunswick et celui de Saint-Nicolas près de Québec. Cela laisse une bonne variété d'options, quitte à aller un peu plus à l'ouest.

Déplacer le poste de pesée de cette façon permettrait même de déplacer le tracé vers le nord là où était prévu le site de pesée et récupérer des superficies cultivées de la Ferme Translieu dont les bâtiments doivent être relocalisés.

Recouvrement des voies de desserte

Pour faciliter les déplacements, réduire les problèmes de poussière dans les champs et faciliter l'entretien de la chaussée par les municipalités, les voies de desserte devraient être asphaltées avant d'être remises aux municipalités.

Merci de votre attention.

✦ ✦ ✦

Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent
284, rue Potvin
Rimouski (Québec) G5L 7P5
Téléphone : 418-723-2424
Télécopieur : 418-723-6045
Courriel : bas-saint-laurent@upa.qc.ca



Annexe au mémoire

Notre-Dame-du-Lac – Dégelis			
Propriétés	Perte de terres agricoles anticipée		Détour occasionné - aller seulement - (m)
	Aire en culture (ha)	Perte en culture (ha)	
<i>Louis Provencher (Gaétan Patoine)</i>	90,7	5,3	-
<i>Robert Bourgeois</i>	25,4	1,0	-
<i>Ferme André Malenfant</i>	90,1	3,8	1875
<i>Ferme Picard</i>	136,7	25,0	-
<i>Ferme Benoit Dumont</i>	45,9	3,9	-
<i>Ferme Joe Leclerc</i>	25,2	1,5	1315
<i>Autres</i>	1530,2	13,7	-
Total	1944,2	54,2	

Cabano – Notre-Dame-du-Lac			
Propriétés	Perte de terres agricoles anticipée		Détour occasionné - aller seulement - (m)
	Aire en culture (ha)	Perte en culture (ha)	
<i>Ferme Tony Leclerc</i>	105,9	10,0	300
<i>Ferme Translieu</i>	83,9	8,1	837
<i>Ferme Leclerc</i>	158,6	7,6	1160
<i>Ferme Miclerc</i>	165,3	3,8	527
<i>Ferme Prépierre</i>	119,1	4,2	300
<i>Ferme Florent Cloutier</i>	216,3	5,3	-
<i>Ferme Berthier Cloutier</i>	77,3	6,6	1000
<i>Ferme Jacqueline Martin</i>	28,0	1,7	-
<i>Autres (exploitants ou non)</i>	291,0	24,8	-
Total	1245,4	72,1	